

Conseil Municipal du Mardi 02 juillet 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/035

Date de la convocation : 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT procuration à Eric MAUR, Kenan KOC, Caroline CLAVE procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Approbation règlement intérieur et tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024

VU – la proposition de règlement intérieur incluant les tarifs pour 2024-2025 adressée à tous les membres du Conseil Municipal, ci-annexée,

VU – l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 21 juin 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- d'approuver le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année 2024-2025,
- d'approuver les tarifs 2024-2025 inclus dans le règlement intérieur ci-annexé.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Pierre-Alain HIRSCH



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 15 juillet 2024

Affichage : 15 juillet 2024